

COMMISSION MARCHÉS

Compte-rendu de la réunion du 19/03/2021

Tableau des présences

Prévention

Nom		Présence
Yves CHRISTIN	Président	Présent
Hélène BROUSSE	Vice-présidente de la commission	Présente
Guy ANTOINET	Délégué	Présent
Patrick BOUVARD	Délégué	Excusé
Josiane BOUVIER	Vice-présidente	Présente
Claude CHARTON	Délégué	Présent
Jean Yves GIRARD	Délégué	Présent
Jean François JANNET	Délégué	Présent
Elisabeth LAROCHE	Déléguée	Excusée
André MOINGEON	Vice-président	Excusé
Sonia PERI	Déléguée	Absente
Andrée RACCURT	Vice-présidente	Excusée

Ordre du jour :

1. Avis sur l'attribution des 3 lots de l'accord-cadre Travaux récurrents
2. Questions diverses

1/ Accord-cadre Travaux récurrents

Après rappel des données administratives de l'appel d'offres par Mme Becaud, Responsable administrative – finances - RH, Mme Trouillot, Responsable technique, présente le rapport d'analyse des offres préparé par le Cabinet ANTEA.

La commission marché approuve les conclusions du rapport d'analyse et donne un avis favorable à l'attribution :

- Du lot 1 Couvertures hebdomadaires et provisoires à l'entreprise Roger Martin RA
- Du lot 2 Création de rampes pour compacteur et quais de dépotage à l'entreprise Roger Martin RA
- Du lot 3 Pose de réseaux biogaz à l'entreprise Lyonnaise de l'environnement et des services.

2/ Questions diverses

2.1 Avenant n°1 au marché n° 201900500 pour la LOA avec maintenance full service d'un chariot télescopique avec l'entreprise TECMAT

Le marché a été notifié le 7 mai 2019 pour une mise en service le 10/09/2019. Le montant total du marché (location + maintenance full service + option d'achat) est de 122 823,40 € HT

Ce chariot va être utilisé pour la reprise en régie de l'amiante. Il est important que l'agent puisse gérer de la cabine l'écartement des fourches afin de saisir les palettes sur lesquelles sont déposés les big bag afin de ne pas être exposé à l'amiante.

Le montant de l'avenant pour l'ajout de cet équipement est de 5 800 € HT soit 4,72% du montant du marché avec possibilité de répartir la somme sur les loyers restants.

La commission marché émet un avis favorable sur cet avenant qui sera soumis au prochain comité syndical.

2.2 Avenant n°2 au marché n°201800400 de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des casiers 4 et 5 et la couverture du casier 2 avec le cabinet ANTEA

Le marché a été notifié le 25/09/2018 pour un montant de 95 000 € HT.

Un avenant n°1 a été pris pour un montant de 6 577 € HT soit 6,92% du montant du marché suite aux directives imposées par la DREAL pour la composition de la couverture du casier 2.

Le marché du lot 3 avait été déclaré infructueux en 2019 et a été relancé récemment. Ce délai implique une 3^{ème} phase de travaux non prévue initialement, d'où la nécessité d'un avenant n°2.

La durée exacte des travaux du lot 3 est inconnue à ce jour. Il est proposé de rajouter un prix unitaire de réunion en phase DET à 691 € HT et de provisionner 6 réunions.

- Montant de l'avenant 2 : 4 146 € HT soit 4,36% du montant du marché

Montant initial € HT	95 000 € HT
Avenant 1	6 577 € HT
Avenant 2	4 146 € HT
Montant total du marché € HT	105 723 € HT

Les avenants n°1 et 2 représentent 11,29% du marché.

La commission marché émet un avis favorable sur cet avenant n°2.

La prochaine commission marché aura lieu le 4 mai 2021 à 10H00.

Le 22/03/2021,

Yves CRISTIN
Président



Hélène BROUSSE
Vice-Présidente

